

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2019

Date de convocation :

12 décembre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 30

Procurations : 8

Nombre de votants : 38

Secrétaire de séance :

Mme DYEYRE-

BERGERAULT

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni salle Aimé Le Foll à Saint-Lunaire, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Alain LAUNAY.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER Mesdames Elisabeth BAUVE-LEROY, Delphine BRIAND, Messieurs Camille BONDU, Pierre CONTIN, Madame Valérie DELCOURT, Frédérique DYEYRE-BERGERAULT, Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Bruno DESLANDES, Bernard DUBOIS, Bruno FONTAINE, Roger GUENGANT, Philippe GUESDON, Madame Laurence HOUZE-ROZE, Monsieur Alain LAUNAY, Monsieur Daniel LEROY, Fabrice LE TOQUIN, Yannick LOISANCE, Jean-Claude MAHE, François MOREAU, Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUE, Christian POUTRIQUET Mesdames Jacqueline PLANQUE, Patricia PERRIER, Monsieur Denis SALMON, Madame Corinne THEBAULT, Messieurs Jean-Louis VERGNE, Guillaume VILLENEUVE, Bruno VOYER.

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Vincent DENBY-WILKES, Madame Claudia CARFANTAN à Monsieur Bruno DESLANDES, Monsieur Eugène CARO à Monsieur Philippe GUESDON, Madame Marie-Paule DAHIREL à Madame Valérie DELCOURT, Madame Jacqueline LECUYER à Monsieur Pierre Contin, Monsieur Jean-François MERDRIGNAC à Monsieur Guillaume VILLENEUVE, Madame Sandrine FONTENEAU à Monsieur Daniel LEROY, Madame Isabelle REBOUR à Madame Yannick LOISANCE

1. Nomination du secrétaire de séance

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Mme Frédérique Dyevre-Bergerault comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal du 07 Novembre 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2019

3. Statuts du PETR

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE Les statuts présentés

4. Convention avec le PETR – SCOT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention présentée.

5. Réalisation d'un fascicule relatif aux interactions du Pays de Saint Malo avec les territoires voisins

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation d'un fascicule relatif aux interactions du pays de Saint-Malo avec les territoires voisins,
- Approuve la convention de financement correspondante, conclue entre les 4 Communautés du pays de Saint-Malo,
- Approuve la participation financière de la CCCE, d'un montant de 1 855 euros HT,
- Autorise Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires.

6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le conseil communautaire prend acte des orientations proposées. Mme Perrier évoque l'intérêt de réaliser un atlas de la biodiversité, comme le réalise Dinan Agglomération. M. Denby Wilkes suggère de se rapprocher de Dinan Agglomération, M. Guesdon souligne que ce sujet a été évoqué en début de mandat et M. Penhouet note que ce type de projet fera peut être l'objet d'un futur appel à projet.

Il est de même apporté des précisions sur les travaux prévus par le CD35 sur la RD603 (participation de la CCCE à hauteur d'un 1/3) ainsi que sur la compétence « assainissement » qui sera traitée par le futur conseil communautaire.

7. HAUSSE DES BASES MINIMUM DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

M. Penhouet évoque la compétence « transports », que la CCCE pourrait prendre dans les années futures et qui impliquerait la mise en place de la contribution transport pour les entreprises, contribution qui ne serait pas neutre. M. Contin confirme cette éventualité, avec la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la hausse de la base minimum appliquée aux entreprises conformément au tableau présenté
- D'instaurer la Taxe sur les Friches Commerciales (TFC)

8. Demande de subvention DETR 2020

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter la DETR 2020 pour les opérations suivantes :

- ⇒ Extension du parc d'activités de Coutelouche : taux maximum de subvention : 25 % - Plafond de dépense de 1 000 000 €. Priorité 1
- ⇒ Liaisons douces - Mobilité phase 3 : taux maximum de subvention : 30% - Plafond de dépense de 300 000 €

9. Tarifs communautaires 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les tarifs communautaires 2020

10. Fonds de concours – Demande d'acompte Ville de Dinard

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

- de se prononcer en faveur d'un acompte à hauteur de 40% des 686 882.53 soit 274 753 €

11. Compte Personnel de Formation (CPF) : fixation d'un barème de prise en charge

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire VOTE le barème proposé :

- Plafond horaire de 15 euros applicable pour l'ensemble des catégories (A, B, C)

12. Conservatoire du littoral / GEMAPI - Réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du tertre Corlieu

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant se déversant sur le tertre Corlieu et son polder associé ;
- VALIDE une contribution financière au tiers du montant de l'étude pour une participation maximale de 15 000 € TTC ;
- CONFIE la coordination du groupement de commande de l'étude au Conservatoire du littoral ;
- VALIDE la convention de groupement ;
- AUTORISE le président à signer la convention et ses avenants ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

13. Contrat de bassin versant Rance et Frémur 2020-2022 – Approbation du contrat et des modalités de mise en œuvre des actions avec Dinan agglomération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'actions prévisionnel 2020-2022 du contrat de bassin versant Rance et Frémur ;
- APPROUVE le montant prévisionnel des dépenses pour la CCCE sur la durée du contrat ;
- AUTORISE le président à signer le contrat de bassin versant Rance et Frémur 2020-2022 ;
- DECIDE de confier, pour la durée du contrat, sa coordination générale à Dinan agglomération ainsi que la réalisation des volets « phytosanitaires non agricoles » et « connaissances » ;
- DECIDE de porter pour le compte de Dinan agglomération, sur la période 2020-2022, le CTMA Frémur baie de Beaussais selon une clé de répartition des dépenses basée sur les surfaces de bassins versants présentes sur chaque EPCI ;

- AUTORISE le président à signer les conventions nécessaires à l'exécution des présentes décisions ainsi que leurs avenants ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. CTMA côtiers Rance et Manche – Validation du programme 2020-2022 et demande de financement 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la répartition prévisionnelle des dépenses de restauration des milieux aquatiques sur la période 2020-2022 ;
- APPROUVE la répartition prévisionnelle des dépenses de restauration des milieux aquatiques pour l'année 2020 ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le Président à solliciter la demande de financement ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération, et notamment les procédures règlementaires (déclaration d'intérêt général et dossiers loi sur l'eau).

15. CTMA Côtiers Rance et Manche – Convention financière

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention financière avec l'association C.O.E.U.R. Emeraude ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants à la convention et toute acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

16. CTMA Frémur Baie de Beaussais – Demande de financement pour la coordination du programme d'actions en 2020

M. Ohier suggère qu'il puisse être présenté un bilan des actions réalisées. MM Launay et Guesdon rappellent qu'il a été organisé des visites sur le terrain pour permettre en effet aux élus de prendre connaissance d'opérations réalisées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement,
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès des partenaires financiers,
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

17. CTMAs de la CCCE – Lancement d'un marché pour la restauration des milieux aquatiques sur les BV côtiers Rance et Manche et Frémur Baie de Beaussais pour 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser les travaux de restauration morphologique et de continuité écologique pour l'année 2020 sur les bassins versants « Côtiers Rance et Manche » et « Frémur Baie de Beaussais »

- DECIDE de commanditer une étude de continuité écologique et des pêches électriques sur ce même territoire ;
- AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux et de prestations intellectuelles et leurs avenants éventuels avec les entreprises retenues par le bureau ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette affaire ;

18. Breizh Bocage – demande de subvention « ANIMATION 2020 »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement ;
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès des partenaires financiers ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

19. Mission « Paysages » - Méthodologie, gouvernance et calendrier

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en œuvre la méthodologie de réalisation du Plan d'actions pour la préservation des paysages selon le calendrier prévisionnel
- DECIDE que la date prévisionnelle de validation du plan d'actions est septembre 2021
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

20. RANDONNEE : Approbation du bilan d'entretien des chemins d'intérêt départemental inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le bilan d'entretien 2019 ;
- AUTORISE le président à solliciter la subvention annuelle pour 2019.

21. INSTALLATION SOLAIRE SUR LES ISDND (Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux) DES DECHETTERIES D'ILLE ET VILAINE – Proposition de projet de centrale au sol sur la déchèterie de Dinard

MM Penhouet et Bondu rappellent l'historique de ce site, ainsi que la pertinence de conserver la couche d'argile existante.

M. Poutriquet confirme que les nouveaux panneaux photovoltaïques sont désormais compatibles avec l'activité voisine de l'aéroport.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la participation de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude via l'entrée au capital de la Société par Actions Simplifiées (SAS) Breti-Sun ISDND, à hauteur de 12,3 % du capital social soit 35 000 € via l'achat de 350 actions de 100 € ;
- d'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires de la SAS Breti-Sun ISDND ci-joints ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à y apporter le cas échéant des modifications mineures et à les signer ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre et/ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société y compris la libération du capital dans la limite des montants indiqués ci-dessus ;
- de désigner M. Moreau en qualité de représentant de la CCCE au sein de l'assemblée générale et au Comité de direction de la société ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et acte relatif à la participation de la CCCE au sein de la SAS Breti-Sun ISDND ;

22. HARMONISATION DU RECOURS AU MEDECIN REFERENT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours au médecin référent unique pour tous les multi-accueils
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de recours au médecin référent et ses avenants

23. Travaux extension du multi-accueil de La Richardais

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** L'APD présenté avec les travaux de renforcement de l'isolation thermique
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la commission compétente.

24. HABITAT – Ratification de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers

Complémentaire à la présentation de M. Mahe, M. Penhouet rappelle que dans le cas présent, l'Etat a fait appliquer la Loi Montagne, M. Poutriquet confirme l'intérêt d'avoir réalisé une étude conjointe entre les deux EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour le logement des travailleurs saisonniers, annexée à la présente;
- **AUTORISE** le Président, à signer tout document relatif à cette affaire ;

25. PLH / Aide à l'accession dans l'ancien : Dossier dérogatoire N°AA-2019-05

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- Accorde une aide à l'accession à la propriété dans l'ancien au dossier N°AA-2019-05 d'un montant de 2 000 €, et ce, à titre dérogatoire ;

26. PLH / Aide à l'accession dans le neuf : Dossier dérogatoire N°2019-12

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accorde une aide à l'accession à la propriété au dossier N°2019-12 d'un montant de 4 000 €, et ce, à titre dérogatoire ;

27. PASS COMMERCE – entreprise le Homard sea

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la demande de subvention à l'entreprises « Viviers le Homard Sea » ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait
- D'ACCORDER une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier

28. PASS COMMERCE – Garage des hunaudières

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la demande de subvention au Garage des Hunaudières ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait
- D'ACCORDER une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier

29. PASS COMMERCE - Lindfield & Company

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la demande de subvention à l'entreprise Lindfield & Company ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait
- D'ACCORDER une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier

30. Taxe de séjour : dématérialisation des déclarations à compter de 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER la dématérialisation des démarches de déclaration de la taxe de séjour à compter du 20 avril 2020, date limite de déclaration du premier quadrimestre,
- MODIFIER en conséquence l'article 13 du règlement de perception de la taxe de séjour 2020,
- AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, ou son représentant, à signer tout document s'y reportant.

31. Taxe de séjour supplémentaire : convention avec le département d'Ille-et-Vilaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la convention présentée,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

32. Elaboration du Contrat Local de Santé 2020-2025 des Communautés du Pays de Saint-Malo

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Contrat Local de Santé des Communautés du pays de Saint-Malo, annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

33. Local mitoyen au Bureau d'Information Touristique de Lancieux : convention de mise à disposition au bénéfice de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la convention présentée,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, ou son représentant, à la signer.

34. Point Information Tourisme de Beaussais-sur-Mer : convention tripartite de mise à disposition d'un bâtiment par la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la convention ci-annexée et les modalités de remboursement du fonds de concours exceptionnel sollicité par la Commune,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document s'y reportant.

35. Aire d'accueil des gens du voyage de Dinard : convention entre la CCCE et la Ville de Dinard concernant la prise en charge financière du curage d'une mare

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER la convention présentée prévoyant les modalités de prise en charge de cette prestation,
- AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

36. Octroi d'un acompte sur subvention 2020 à l'association « Dinard Emeraude Tourisme »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention 2020 à l'association Dinard Emeraude Tourisme d'un montant de 392 500,00€.
- AUTORISE Monsieur le Président de la CCCE ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

37. Convention Commune de Saint Briac sur Mer – CCCE – aire de carénage de Saint Briac sur Mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE la convention présentée
- AUTORISE Monsieur le Président de la CCCE ou son représentant, à signer la convention proposée

38. Tarifs SPANC 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Vote les tarifs 2020 du SPANC

39. Compte mémoire 2018

Le résultat de synthèse est un solde de 65 282.85 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Vote le compte mémoire présenté

40. Avenant étude KPMG – compétence Assainissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant présenté

41. Etude sur le franchissement du barrage - convention

M. Ohier espère que les contraintes règlementaires « environnementales » ne bloqueront la réalisation des travaux qui seront proposés.

En parallèle, il est évoqué le sujet de la traversée du giratoire, situé entre les communes de Dinard, Pleurtuit et la Richardais, notamment dans le cadre de l'ouverture du futur collège. Une réunion s'est tenue le 06 décembre en sous-préfecture. Ce point sera revu en Bureau communautaire. M. Contin précise que la commune de La Richardais va faire réaliser une étude complémentaire à celle déjà faite par la CCCE, concernant la traversée piétonne / cyclable sous le pont de la mare.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention proposée

42. TRANSPORT : Prestation de transport à la demande – Autorisation du président à signer les marchés

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés et leurs avenants ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

43. TRANSPORT – Reconduction du Village des Mobilités 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la reconduction du village des mobilités selon les modalités identiques avec un financement à hauteur de 3000 €.
- APPROUVE le programme d'actions de sensibilisation aux écomobilités.
- AUTORISE le Président à signer la future convention proposée par le Pays de Saint-Malo fixant les modalités de mise en place du village des mobilités ;
- AUTORISE le président à signer tout acte relatif à cette affaire.

44. Subvention exceptionnelle Ecole de musique intercommunale

M. Deslandes demande si les autres écoles du territoire peuvent solliciter une subvention similaire.

M. Dubois précise qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre du démarrage, de cette école intercommunale, et non d'une subvention de fonctionnement. A la question de M. Le Toquin, il est confirmé qu'un inventaire a bien été réalisé concernant les instruments disponibles.

M. Mahé rappelle qu'il a donné sa position en Bureau, que l'école de musique de Dinard est aussi associative, qu'il s'abstiendra donc. M. Poutriquet confirme que cette position sera celle des élus dinardais.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 12 abstentions (Mmes PLANQUE PERRIER BAUVE-LEROY CARFANTAN REBOUR MM MAHE POUTRIQUET VERGNE LE TOQUIN CARO DESLANDES LOISANCE)

VOTE la subvention de 4 500 € à l'association Les Notes d'Emeraude.

45. Renouveaulement du partenariat avec Megalis

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président ou son représentant à prendre et/ou signer tous actes utiles au renouvellement du partenariat avec le Syndicat mixte MEGALIS afin de poursuivre l'utilisation du bouquet de services proposé dans ce cadre et l'extension de cette utilisation aux services proposés dans le périmètre des compétences exercées.

46. OUVERTURE DE CREDITS 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE l'ouverture de crédits 2020 proposée.

INFORMATIONS

Prochain conseil communautaire :

Jeudi 20 février 2020 – 19H00 – Espace Delta Pleurtuit (la réunion sera suivie d'un buffet dans le cadre de la fin du mandat)